



NUMÉRO 2108-1214

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 10 août 2021 à 19h15, au 135 rue Ste-Christine à Saint-Joseph-de-Beauce.

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, M. Éric Lessard, M. Christian Roy,
Mme Joanie Roy, Mme Roxane Nadeau.

Est absent :

M. Luc Perreault,

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jeannot Roy.
Était aussi présente madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Monsieur Éric Lessard quitte la séance à 21h50 au point 18.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

2108-1214-2

À CETTE CAUSE, il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

3. Suivi du procès-verbal

Aucun point n'est discuté.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2021

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2021 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

2108-1214-4

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2021, soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5. Lecture et approbation des comptes

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles ;

2108-1214-5

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Joanie Roy et résolu d'approuver les dépenses du mois de juillet 2021 tel que rapportées à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 70 431, 73 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

6. Approbation de la conciliation bancaire de juin 2021

ATTENDU QUE les rapports de la conciliation bancaire de juin 2021 ont été déposés ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil attestent en avoir pris connaissance;

2108-1214-6

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu que les conseillers approuvent la conciliation bancaire de juin 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

7. **Rapport du directeur des Travaux publics**

À la demande du Conseil, le directeur des travaux publics fait rapport sur la situation.

8. **Première rencontre avec le MCC**

Monsieur Christian Roy fait rapport de la rencontre avec le ministère de la Culture et des Communications le 28 juillet 2021 via vidéoconférence en lien avec la politique d'intégration des arts à l'architecture reliée au projet de construction du bureau municipal. Était présent lors de cette rencontre, l'architecte Jean Turmel, deux représentantes du ministère de la Culture, Marie-Josée Mathieu en tant que membre observateur ainsi que Christian Roy en tant que membre propriétaire.

9. **Personne désignée**

CONSIDÉRANT QUE la direction de la municipalité accuse réception le 30 juillet 2021 de la lettre de démission de monsieur Marc Giguère, personne désignée en poste actuellement depuis sa nomination le 3 avril 2006 par la résolution numéro 978-6 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de son embauche, l'inspecteur en bâtiment a été nommé comme personne désignée par la résolution numéro 1178-10 le 15 janvier 2019 ;

2108-1214-9

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu :

DE déterminer la rémunération et les frais admissibles de façon suivante :

- Ouverture du dossier : 100 \$ - pour le travail de la personne désignée (vacation sur les lieux, au bureau de la publicité des droits, préparation et transmission de rapport, ordonnance, etc.)
- Débourser divers (frais pour services professionnels [avocats, agronomes, ingénieurs, etc.], transmission de documents, etc. selon les coûts réels et un taux de 45 \$ de l'heure pour la personne désignée ;
- Payer les frais de déplacement de 0.52 \$/km.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10. **FARR**

Une réunion avec le comité du moulin des fermes aura lieu dans les prochains jours afin de discuter des projets qui pourraient être déposés lors de la prochaine ouverture des dépôts de projet au programme FARR.

11. **Projet du bureau municipal – Lettre du ministère de l'Environnement**

La directrice générale fait part aux membres du conseil de la lettre reçue de la part du ministère de l'Environnement dans le projet du bureau municipal. Celle-ci est une série de 10 questions que la municipalité doit répondre en lien avec la demande d'autorisation d'implantation de l'entrepôt à sel à moins de 100 mètres du puits du bureau municipal.

12. **Suivi du processus de demande d'exclusion**

La directrice générale et le maire font part aux membres du Conseil de l'avancement des démarches dans le processus de demande d'exclusion suite à la rencontre avec la MRC Robert-Cliche qui a eu lieu le 13 juillet dernier.

13. **Mandat pour le projet d'une zone d'exclusion**

13.1 **Biologiste**

ATTENDU QUE le projet de zone d'exclusion poursuit son développement suite à une rencontre positive avec la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite avoir une entente de principe favorable avec les propriétaires concernés avant d'engager d'autres frais;

2108-1214-13.1

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu ;

QUE le maire et la directrice générale rencontrent les propriétaires afin d'avoir une entente de principe pour poursuivre le projet ;

QUE suite à une réponse favorable des propriétaires, le Conseil accepte l'offre de services du groupe GEOS pour l'identification des contraintes naturelles.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

13.2 Arpenteur

ATTENDU QUE le projet de zone d'exclusion poursuit son développement suite à une rencontre positive avec la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite avoir une entente de principe favorable avec les propriétaires concernés avant d'engager d'autres frais;

2108-1214-13.2

Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu ;

QUE le maire et la directrice générale rencontrent les propriétaires afin d'avoir une entente de principe pour poursuivre le projet ;

QUE suite à une réponse favorable des propriétaires, le Conseil accepte l'offre de services d'Ecce Terra pour des esquisses d'un quartier résidentiel partiellement desservi et non desservi.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

14. Mandat pour un biologiste dans le projet du développement d'une route collectrice au projet de demande d'exclusion

ATTENDU QUE le projet de zone d'exclusion poursuit son développement suite à une rencontre positive avec la MRC Robert-Cliche ;

ATTENDU QUE le projet de zone d'exclusion doit prévoir une route qui n'est pas enclavée lors des inondations ;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite avoir une entente de principe favorable avec les propriétaires concernés avant d'engager d'autres frais ;

2108-1214-14

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu ;

QUE le maire et la directrice générale rencontrent les propriétaires afin d'avoir une entente de principe pour poursuivre le projet ;

QUE suite à une réponse favorable des propriétaires, le Conseil accepte l'offre de services du groupe GEOS pour l'identification des contraintes naturelles dans le secteur ciblé pour une future route.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

15. Lumière au Moulin des Fermes

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite que le site du moulin des fermes soit sécuritaire ;

CONSIDÉRANT que les endroits publics éclairés sont moins susceptibles de vandalisme ou de tous autres méfaits

2108-1214-15

À CES CAUSES, il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables procède à l'éclairage de l'entrée jusqu'au stationnement lorsque ce projet sera admissible à un programme de subvention.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

16. Affaissement au 110 rang des Érables

La directrice générale et le maire font part aux membres du Conseil de l'avancement des démarches dans le projet de l'affaissement au 110, rang des Érables.

17. Rapport du maire

Le maire informe les membres du Conseil que le 9 août dernier il a rencontré le COBARIC afin de discuter de divers projets. Entre autres le *Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations* (PRAFI), de la mise à jour du système de surveillance de la rivière Chaudière, demande d'accès au cours d'eau pour la rivière des fermes et ces affluents et pour terminer la présence de la renoué du Japon sur le site du moulin des fermes.

Monsieur Roy mentionne également que lors de la dernière séance des maires, la MRC a fait une résolution pour entamer le processus de changement de nom. À compter de janvier 2022, la MRC Robert-Cliche deviendra la MRC Beauce-Centre.

Il mentionne également qu'il y aura des changements au niveau de la gestion des matières résiduelles et des putrescibles.

Monsieur Éric Lessard quitte la séance

18. Correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance. *Seules les correspondances demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

a) Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI)

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la municipalité Saint-Joseph-des-Érables ont pris connaissance du guide du PRAFI ;

ATTENDU QUE la demande pour un projet relié au volet 1 du programme est présentée au Conseil ;

ATTENDU QUE la demande pour un projet relié au volet 2 du programme est présentée au Conseil ;

2108-1214-18a

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu ;

QUE la municipalité Saint-Joseph-des-Érables autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour le volet 1 ;

QUE la municipalité Saint-Joseph-des-Érables autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour le volet 2 ;

QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du Guide du PRAFI et s'engagent à en respecter toutes les modalités qui lui sont applicables ;

QUE la municipalité Saint-Joseph-des-Érables s'engage, s'il obtient une aide financière pour son projet, à payer tous les coûts non admissibles au programme PRAFI associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts, sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continue de l'infrastructure ou de l'aménagement visé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

b) COBARIC

ATTENDU QUE la municipalité Saint-Joseph-des-Érables n'est pas satisfaite de l'utilisation de la caméra reliée au système de surveillance de la rivière Chaudière ;

2108-1214-18b

Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu ;

QUE la municipalité Saint-Joseph-des-Érables ne participe pas à la mise à jour du système de surveillance de la rivière Chaudière.

QUE le Conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables souhaite le retrait de la caméra de surveillance de la rivière Chaudière.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

c) **COBARIC**

CONSIDÉRANT l'offre de service du CORARIC pour le retrait de la renoué du Japon au site du moulin des fermes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité estime avec du personnel qualifié pour effectuer ces travaux ;

2108-1214-18c

Il est proposé par madame Joanie Roy et résolu, que la municipalité refuse l'offre de services du COBARIC.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

d) **COBARIC**

CONSIDÉRANT que le CORARIC obtint le financement du programme Affluents maritime qui permettra de caractériser les cours d'eau du bassin versant de la rivière des Fermes ;

CONSIDÉRANT que le COBARIC souhaite informer les citoyens qu'il peut y avoir la présence de drone ou du personnel du COBARIC sur leur terrain privé afin que ceux se rendre au cours d'eau ;

2108-1214-18d

Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, que la municipalité transmette l'information au citoyen via le bulletin municipal et Facebook.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

e) **Citoyen**

Un citoyen a envoyé un courriel à la municipalité pour signaler la présence beaucoup plus accrue d'embarcations nautiques sur la rivière Chaudière. Celle-ci cause une pollution sonore très désagréable. Une vérification sera faite auprès de la sûreté du Québec afin qu'il y ait une présence policière sur le cours d'eau ou une sensibilisation près des descentes de bateau.

f) **Formation**

2108-1214-18f

Il est proposé par Mélanie Roy et résolu d'autoriser la directrice générale à suivre la formation *Exceller pour diriger – Diriger pour servir* de l'ADMQ au coût de 325 \$ par participant.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

19. Varia

2108-1214-19a

a) **Heures supplémentaires de Sophie Fortier**

Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu d'autoriser madame Sophie à faire du temps supplémentaire afin que celle-ci puisse faire des heures pour la ville St-Joseph-de-Beauce le temps des élections.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

b) **Développement du site du moulin des fermes**

2108-1214-19b

Il est proposé par madame Joanie Roy et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables dépose une demande au programme proximité du MAPAQ pour une étude de faisabilité d'un nouveau moulin au site du moulin des fermes conditionnellement à une réponse favorable des membres comité du moulin des fermes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

c) **Pont de Saint-Joseph**

CONSIDÉRANT QUE la charge du pont enjambant la rivière Chaudière à Saint-Joseph a été réduite à 5 tonnes suite à l'inspection annuelle effectuée par le Ministère des Transports en septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'information obtenue du ministère des Transports pour la réparation du pont, la date prévue du début des travaux d'une durée de 16 semaines était la mi-juillet ;

CONSIDÉRANT QU'en date du 10 août 2021 les travaux n'ont pas débutés et que la date de début des actions n'est toujours pas annoncée ;

CONSIDÉRANT QUE le début des travaux soit le 16 août, ceux-ci devraient se terminer dans la semaine du 6 décembre 2021 selon le calendrier du ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QU'une limite de charge et/ou une fermeture complète sur une route importante qu'est la 276 sur une période de plus de 15 mois en 2020-2021 engendrent des préjudices importants à la région ;

CONSIDÉRANT QUE les élèves situés dans les municipalités de la rive ouest de la ville St-Joseph-de-Beauce telle que St-Joseph-des-Érables, St-Frédéric, Tring-Jonction et St-Jules doivent faire le détour via Vallée-Jonction pour se rendre dans leurs établissements scolaires respectifs ;

CONSIDÉRANT QUE les services d'urgences, les accès aux commerces tels que l'épicerie ou les pharmacies sont principalement situées à la ville Saint-Joseph-de-Beauce pour les citoyens du côté ouest de la rivière Chaudière;

2108-1214-19c

Il est proposé par et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables exige au Ministère des Transports la remise en services du pont avant la période hivernale.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

20. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

21. Levée de l'assemblée

2108-1214-21

À 22h15, il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Jeannot Roy, maire



Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière